M. l'Echevin Laporte

CANDIDAT A LA

MAIRIE

SON PASSÉ : — Sept années de loyaux services a ses concitoyens.

SON PROGRAMME : — Le gaz a 75 cts. ! — Réduction du prix de l'eau ! — Guerre aux Trusts et aux Monopoles ! — En tout et partout, le bien public !



Résumé du discours fait par M. Laporte a ses électeurs du Centre, le 19 Janvier 1904.

Bonne Administration

RECORD et PROGRAMME

DE

M. l'Echevin Laporte

Candidat à la Mairie

Résumé du discours fait par M. Laporte a ses électeurs du Centre, le 19 juin 1904.

RÈGLEMENTS EFFECTUÉS

Une des tâches les plus difficiles de la Commission des Finances durant les deux dernières années a été le règlement de difficultés pendantes depuis longtemps entre la Ville et des particuliers. Ces difficultés avaient atteint une telle gravité que la Commission n'avait guère le temps de s'occuper d'autre chose, et que tous les services publics en étaient affectés. Citons entre autres celle des amendes de la Cour des Recorders, celle de l'égoût de la rue St-Jacques, celle du service de l'eau à Delorimier, celle des expropriations illégales, celle du contrat des abattoirs, et celle des expropriations votées il y a quelques années et restées en souffrance depuis.

Les amendes de la Cour du Recorder.—Le gouvernement provincial réclamait une partie des amendes payées à ce tribunal depuis 1867: soit une somme de $500,000. L'affaire allait être portée devant les tribunaux, les deux parties semblaient avoir des droits; pour éviter un procès coûteux qui aurait probablement obligé la Ville à payer beaucoup plus, la Commission a unanimement, sur l'avis de ses avo-

cats, consenti à régler avec le gouvernement sur la base de $5,000 par année pour douze ans, soit un montant de $60,000. Pour l'avenir, on a adopté un *modus vivendi* de cinq années, durant lesquelles la Ville paiera au gouvernement le même tribut de $5,000, en attendant un règlement définitif.

Cette question pendante depuis si longtemps menaçait de s'éterniser.

L'affaire de l'égout de la rue St-Jacques.—Il y a quelques années, les débordements de l'égout de la rue St-Jacques obligea la Ville à payer des sommes considérables à titre de dommages. La Commission a réussi à faire établir par les tribunaux la part de responsabilité de Ste-Cunégonde, de St-Henri et de Westmount en cette affaire. Résultat: ces municipalités doivent payer à la Ville une indemnité de $100,000, ainsi répartie: Westmount, $50,000; St-Henri, $33,333; Ste-Cunégonde, $16,666. Pour mettre fin à des procès coûteux, la Ville, sur l'avis de ses avocats, a accepté en paiement de cette somme des bons ou *débentures* payables en 14 ans. Cette question était d'un règlement très difficile, vu le nombre des intéressés. Le règlement de la Commission a été approuvé par tout le Conseil, moins une voix.

Expropriations illégales.—Quand l'échevin Laporte a pris la présidence de la Commission des Finances, on s'est aperçu que pendant nombre d'années la Ville, par la Commission de la Voirie, s'était, de côté et d'autre, et sans remplir les formalités nécessaires, approprié des terrains de particuliers, soit pour ouvrir des rues, soit pour construire des égoûts, soit enfin pour prolonger l'aqueduc. Dans certains cas, ces expropriations s'étaient faites contre le gré du propriétaire, qui maintenant réclamait justice; dans certains autres, avec la muette complicité du propriétaire, qui maintenant réclamait plusieurs fois le montant de l'indemnité légitime. La Commission des Finances a entrepris résolument de tirer la Ville de ce bourbier: elle y a réussi en faisant droit aux réclamations justes et en repoussant les autres. Des centaines, sinon des milliers de causes contre la Ville, ont été réglées à des conditions avantageuses pour le trésor public. Il

ne reste plus en suspens que celles où la Ville ne se reconnait aucune responsabilité.

Dans toute cette épineuse affaire qui lui a coûté des années d'un travail patient et prudent, la Commission a suivi l'avis des avocats de la Ville. L'approbation unanime du Conseil lui a prouvé qu'elle avait bien compris l'intérêt public.

Le contrat des abattoirs.—L'affaire des abattoirs est peut-être la plus difficile de toutes celles qui ont occupé l'attention de la Commission des Finances. L'histoire en forme un dossier de plusieurs centaines de pages, où d'habiles avocats auraient trouvé matière à une foule de procès. Il y a une vingtaine d'années, après une série de transactions toutes plus désastreuses les unes que les autres pour ses intérêts, la Ville accepta de maintenir à *Saint-Henri*, à ses frais et à perpétuité, en apparence dans l'intérêt du public, en réalité pour le bénéfice de l'Union des Abattoirs, un marché à bestiaux qui devait lui coûter plusieurs mille piastres par année et où elle pourrait, pendant vingt ans, percevoir des droits. Ce privilège de vingt ans étant maintenant expiré, la Ville, privée de ses droits, n'avait plus que des obligations. Il fallait à tout prix la tirer de ce mauvais pas. La Commission des Finances, au prix d'efforts inouïs, a réussi à racheter, moyennant $30,000, la concession perpétuelle et exclusive que possédait, à l'ouest de la rue Bleury, l'Union des Abattoirs (aujourd'hui contrôlée par le C.P.R.), ce qui lui a permis d'évacuer St-Henri et de traiter avantageusement avec une autre compagnie pour l'établissement d'un marché à bestiaux et d'un abattoir public dans les limites de la Ville. Cette Compagnie qui, sous le nom de " Montreal Stock Yards Co. ", n'était autre que le Grand Tronc, désirait exploiter un abattoir public à la Pointe St-Charles, sans privilège exclusif, pendant vingt-huit ans. Sur paiement au comptant d'une somme de $15,000, la Commission a conclu avec elle, pour cette période, un arrangement qui fait tomber les réclamations qu'avait la " Montreal Stock Yards Co. " contre la Ville, réduit à $3,000 le coût de maintien et d'administration du marché, et assure à la Ville un revenu d'au moins $20,000 par année par la vente de l'eau, la perception

des droits, etc. Une autre conséquence de cet arrangement est que la Compagnie du Pacifique, abandonnant St-Henri, va agrandir son commerce de bestiaux dans l'est de la Ville et ajoutera ainsi au revenu municipal.

Quant à l'emplacement du marché de St-Henri, que la Ville avait payé $25,000, la Commission l'a fait diviser en lots à bâtir dont la vente produira au moins $100,000, somme qui, à 4 p.c., par an, donnera un intérêt supérieur au coût du maintien du superbe marché de la Pointe St-Charles.

Ce règlement, préparé de longue main par la Commission des Finances et approuvé en tout point par les avocats de la Ville et le Conseil, vaut aux contribuables de Montréal au moins un demi million. Depuis vingt ans la Ville n'avait virtuellement rien retiré des abattoirs; l'eau qu'elle leur vendait autrefois 5 sous le mille gallon rapporte aujourd'hui 18½ sous.

Expropriations en souffrance.—Les coûteuses expropriations faites dans le passé avaient tellement obéré les finances de la Ville que des élargissements ou des redressements de rue votés il y a plusieurs années ont dû être retardés jusqu'à ces derniers temps malgré les protestations légitimes des propriétaires, que l'incertitude du lendemain mettait dans une situation très précaire. L'amélioration graduelle de nos finances a permis à la Ville d'entreprendre ces travaux autorisés et même, en certains cas, ordonnés par la législature provinciale. Les rues St-Laurent, Notre-Dame (de la rue Frontenac à la limite est de la Ville), St-Antoine, Amherst et St-Lambert, sont déjà ou seront bientôt en voie d'élargissement; le Parc Crémazie a été créé, le Parc Lafontaine sera agrandi, et nombre d'autres travaux de même genre exécutés à un minimum de frais pour la Ville.

La question des premières expropriations de l'est de la rue Notre-Dame, pendante depuis 1894, est enfin réglée à la satisfaction de tous les intéressés, par le paiement de la moitié du coût des travaux par la Ville et de l'autre moitié par les propriétaires. Le règle-

ment de cette affaire, dans laquelle on avait engagé la Ville avec une imprévoyance stupéfiante, nous libère d'un service d'intérêts très onéreux.

Le service de l'eau à Delorimier.—Il y a quelques années, la Commission des Finances conclut avec les autorités municipales de Delorimier un *arrangement verbal* pour la fourniture de l'eau à cette municipalité. Quand je fus appelé à la présider, la Commission réclama de ce chef $8,000 à Delorimier. Cette dernière, après trois années de négociations, se laissa poursuivre en justice et ne fut condamnée à ne payer qu'un montant insignifiant. Les représentants de Montréal ne se laissèrent pas décourager: dernièrement Delorimier eut besoin d'un raccordement d'égoûts; on en profita pour lui faire payer son compte d'eau. Ce n'est là qu'un petit incident de l'administration de ces deux dernières années; je le cite cependant avec orgueil, parce qu'il suffit à montrer avec quelle imprévoyance les choses se faisaient à l'Hôtel-de-Ville dans le passé et comment elles s'y font maintenant.

La seule énumération de ces différents règlements indique que la Commission des Finances, tant que j'ai eu l'honneur d'y présider, ne s'est pas croisé les bras et a fait un travail utile. Si l'on pouvait entrer dans les détails, on verrait qu'il a fallu non seulement de la bonne volonté, mais du dévouement, pour arracher la Ville aux innombrables obligations qu'on lui avait fait contracter envers toute sorte de gens, de toute sorte de façons, et pour faire rentrer dans le droit commun des particuliers ou des compagnies auxquelles on avait concédé des privilèges exorbitants au détriment du trésor public.

AMELIORATION DES SERVICES PUBLICS

Publication du rôle d'évaluation.—De tout temps, les contribuables de Montréal se sont plaints, et à bon droit, de la peine qu'il fallait pour se procurer des renseignements exacts sur l'évaluation de la propriété foncière. La Commission a voté la publication an-

nuelle du rôle d'évaluation au complet; cette publication renseignera tous les citoyens indistinctement sur la répartition de l'impôt foncier et rendra les abus presque impossibles.

Travaux de voirie.—Les contribuables de Montréal se rappellent encore l'époque, peu éloignée, où nous ne pouvions construire le moindre bout de trottoir qu'à l'aide d'un emprunt, et où le pavage en asphalte nous coûtait un prix exorbitant. En 1903, nous avons dépensé, à *même nos revenus,* $173,623.59 pour trottoirs permanents et $576,265.68 pour pavages permanents, et pour tous nos travaux de voirie, une somme de $977,323.60 (près d'un million); le pavage en asphalte nous a coûté $2.36. Voici un état de tous les travaux de voirie exécutés en 1903:

Pavage en asphalte. . .	$2.36	$ 85,869.00	
Pavage en dalles de pierre et de scorie...	3.59	119,573.81	
Réparation de la chaussée en dalles de pierre.		9,949.15	
Réparation de l'entrevoie du tramway		42,979.63	
Pavages en dalles bithulithiques	2.25	15,397.20	
Réparations au macadam		105,615.93	
Macadamisage		24,874.75	
Réparations aux pavages permanents . . .		141,667.93	
Pavage, excavations, etc., rue LeRoyer . .		23,580.14	
Réparations diverses...		6,658.14	
Atelier d'asphaltage. .		16,055.87	
Trottoirs en bois . . .		83,114.35	
Réparations aux trottoirs permanents . .		20,623.59	
Construction de trottoirs permanents . .		153,000.00	
			$849,059.49

Nouveaux égouts . .	76,822.00	
Tunnels St-Denis et Forsyth.	36,286.60	
Reconstruction du viaduc de la rue Sainte-Catherine	15,155.51	
		$128,264.11
Grand total		$977,323.60

Dans le cours de l'année dernière notre atelier municipal d'asphaltage a pavé ou repavé 20,000 verges carrées de chaussée pour moins que ne demandaient les entrepreneurs ; bientôt il sera en état de nous épargner, pour les réparations, 50 pour cent sur les prix payés il y a quelques années.

En 1902 nous avons construit 21,958 verges carrées, ou trois mille et huit dixièmes de trottoir permanent, au coût total de $51,132.67 ; et c'était déjà plus que les années précédentes. En 1903 nous en avons construit 66,000 verges carrées, ou 11 milles, au coût total de $153,000.

Tandis que nous avons dépensé $576,265.68 en 1903 pour le pavage permanent, nous n'avons dépensé en 1902, pour la même fin, que $44,698.23, et 1902 lui-même constituait une amélioration sensible sur l'année précédente.

Des quartiers comme St-Louis, qui depuis des années frappaient en vain à la porte du trésor public, ont été presque en entier pourvus de trottoirs et de pavages. Notre service de macadamisage, qui s'était complètement désorganisé, a été, cette année, très efficace ; les derniers travaux accomplis ont donné satisfaction à tout le monde.

Règle générale et contrairement à la coutume suivie dans le passé, les travaux ont été répartis par mes collègues et moi suivant les besoins des quartiers et non suivant leur influence au Conseil.

En outre du million déjà dépensé, il restait encore, à la date du 31 décembre, près de $75,000 de disponible.

Ces chiffres se passent de commentaires.

L'élévation des taux d'assurance contre l'incendie, non moins que le danger qui menaçait la vie et la propriété des citoyens, nous ont poussé à améliorer dans toute la mesure du possible les services de l'eau et des pompes.

Durant les deux dernières années, il a été dépensé, pour le perfectionnement de l'aqueduc, un total de $128,000 ainsi réparti :

Pose de tuyaux de 24 pouces de diamètre place d'Youville et rue des Commissaires entre McGill et St-Sulpice; de 12 pouces entre St-Pierre et St-Nicholas (dans le quartier du Board of Trade) . .	$15,000.00
Prolongement de la conduite de 12 pouces rue Lagauchetière et raccordement aux bornes-fontaines	3,500.00
Installation d'une pompe électrique à la supérieure et bâtiment pour la construire	47,000.00
Hochelaga	25,000.00
Divers quartiers	33,000.00
Barrage de l'ancien aqueduc	1,000.00
35 bornes-fontaines nouvelles	3,500.00
Total	$128,000.00

Depuis le mois de mars 1901, la Commission des Finances, pour se conformer aux suggestions de l'Association des Assureurs (Underwriters), a constamment travaillé, de concert avec la Commission du Feu, au perfectionnement du service des pompes. Elle a dépensé à cette fin $189,414, soit plus du double de tout ce qui s'était dépensé durant les trois années précédentes. On a ajouté au service :

Deux pompes d'une capacité de 1200 gallons chacune pour les postes 1 et 3	$13,450.00
Des voitures à échelles pour les postes 3, 12 et 13	4,572.00

Six échelles Seagrave extensibles de 55 pieds	1,000.00
Des échelles simples d'une longueur totale de 532 pieds	520.00
Neuf devidoirs pour les postes 1, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13	5,850.00
Treize traineaux porte-tuyaux pour les postes 1 à 7, 10 et 12 à 15	2,925.00
20,000 pieds de tuyaux	15,000.00
Plus 6,000 pieds à acheter en 1904	5,000.00
150 bâches	1,125.00
Un nouveau poste rue Fullum	25,340.00
Un nouveau poste Marché Ste-Anne . . .	40,061.00
Le poste No 9	21,061.00
Agrandissement du poste No 12	10,215.00
Une tour-séchoir au poste No 12	
Trente pompiers représentant une dépense annuelle de	16,500.00
Plus 15 pompiers dont l'engagemnet est autorisé pour 1904	8,250.00
Accessoires pour deux échelles servant à l'inondation	520.00
Un tombereau à charbon	85.00
18 extincteurs portatifs	324.00
4 filets de sauvetage	116.00
3 appareils d'inondation	225.00
35 avertisseurs sans clef	2,275.00
Total	$189,414.00

Ces chiffres sont fournis par le chef des pompiers, M. Benoit. Nous pouvons affirmer que nous nous sommes rendus à toutes les suggestions raisonnables des Assureurs.

Ensemble, l'aqueduc et les pompes nous ont pris depuis deux ans et demi plus de $300,000 en améliorations. Tout cet argent a été dépensé prudemment, dans l'intérêt des citoyens.

Police.—Le seul service municipal qui ait été sévèrement critiqué est la police. Il est extrêmement difficile de réformer un corps de plusieurs centaines d'hommes qui se sont trouvés pendant un grand nombre d'années tiraillés entre leur devoir et leurs obligations à tel ou tel échevin. Il n'était pas en mon pouvoir de changer d'un mot la face des choses, mais la Commission des Finances s'est empressée de se rendre à la demande des citoyens qui réclamaient une augmentation du corps de police, trop faible pour la protection d'une ville de l'importance de Montréal. Depuis 1901, il a été ajouté au corps de police un sous-chef, un inspecteur, un quartier-maître, douze agents de sûreté, trente constables, en tout quarante-cinq hommes. Le budget de 1904 prévoit la nomination de 10 nouveaux constables, soit, depuis 1901, une augmentation totale de 55 hommes qui nous donne un effectif de 450 hommes contre 395 en 1901. En outre il a été pourvu à l'organisation d'une escouade de six hommes à cheval, pour la police des quartiers excentriques.

Les marchés.—En chiffres ronds, nous avons dépensé pour l'amélioration des marchés $15,000 en 1902 et $26,500 en 1903.

Parcs et places publiques.—En 1902, on a fait pour $5,833.53 de travaux permanents aux places publiques et aux parcs. En 1903, nous avons pu affecter à cette fin la somme de $8,278.

Le nettoyage des rues.—Le budget de ce service a été de $80,500 en 1902 et de $82,131 en 1903. Le salaire des journaliers a été porté de $9 à $10 par semaine. Jusqu'à l'an dernier la Ville payait $489.00 pour l'enlèvement des charognes. Aujourd'hui un entrepreneur fait ce travail et paie $720 par année à la Ville. Autrefois l'enlèvement du papier dans les rues coûtait à la Ville quelque chose comme $3,000 par année. Aujourd'hui un entrepreneur fait ce travail et paye à la Ville $555 par année. Tout le système d'incinération a été changé.

La bibliothèque et l'hôpital.—Il n'y a pas de doute que le Conseil aurait accepté le don de Carnegie pour une bibliothèque, si tel avait été le désir des citoyens de Montréal. La presse ayant été presque unanime à déconseiller cette acceptation, et le clergé ayant, lui aussi, pris cette attitude, il ne restait au Conseil qu'à décliner l'offre. Le Conseil a cru cependant qu'une ville de l'importance de Montréal devait faire des sacrifices pour la vulgarisation, parmi les citoyens, de l'instruction scientifique et industrielle, si nécessaire aux peuples qui veulent occuper un rang honorable dans le monde économique. M. Laporte et ses amis ont affecté une somme de $7,000 à la création d'une bibliothèque technique où l'on trouvera bientôt tous les livres que peuvent désirer les 3,000 élèves des cours publics du Monument National. On a à bon droit laissé aux bibliothèques déjà établies le soin de fournir au public les ouvrages d'imagination. La bibliothèque technique sera un sujet d'orgueil pour Montréal; elle ne peut que se développer et se perfectionner avec les années.

Chose curieuse, ceux qui ont le plus vivement critiqué la création d'une bibliothèque technique n'ont eu rien à dire aux anciens conseils qui n'ont jamais dépensé un sou pour l'instruction du peuple.

La question de l'hôpital pour les contagieux doit s'envisager de la même façon. Nous avons fait avec l'hôpital Notre-Dame et l'hôpital Général un contrat qui assure l'isolement des contagieux. Par ce contrat, non seulement nous avons atteint le but principal que l'on doit se proposer en pareille matière, mais nous avons témoigné de notre gratitude à des institutions qui font l'orgueil de notre ville, et auxquels le trésor public n'était jusque-là jamais venu en aide.

L'Hygiène.—La question de l'hôpital m'amène à parler des autres améliorations du service de l'hygiène. On a augmenté le personnel et élevé le traitement des inspecteurs. On a nommé un inspecteur du pain et un inspecteur des viandes supplémentaire. La vaccination a été poussée avec une grande énergie. Les maladies contagieuses ont diminué en conséquence. Montréal, jusqu'à l'année dernière, n'avait qu'un bain public, on en a cons-

truit deux nouveaux. Les règlements du plombage ont été revisés, et les règlements de l'hygiène imprimés pour le public. Un inspecteur a été préposé à la prévention de la diffusion des germes tuberculeux, et la Commission de l'Hygiène a pris d'autres mesures pour combattre cette terrible maladie, la tuberculose. Jamais la Commission de l'Hygiène n'a frappé en vain à la porte des Finances, quand elle demandait au nom de l'intérêt public.

La grève du tramway.—J'avais l'honneur de faire partie de la délégation du Conseil chargée de s'entremettre entre la Compagnie et les employés pour rétablir la paix. Cette mission fut couronnée de succès, et les ouvriers retournèrent à l'ouvrage satisfaits.

CE QUI RESTE A FAIRE

Hygiène.—L'isolement de toutes les personnes affectées de maladies contagieuses est une mesure absolument nécessaire. La tuberculose fait chez nous des progrès effrayants; il faut à tout prix en arrêter les progrès.

Une des causes les plus fréquentes de contagion est la malpropreté des rues, nous devons nous appliquer à perfectionner le système actuel d'enlèvement des vidanges et de nettoyage des rues et des ruelles. Nous avons aussi une autre raison pour agir ainsi: les touristes ne viendront à Montréal que si nous leur offrons un séjour agréable.

L'hôpital des incurables établi à Notre-Dame de Grâces avec l'aide de Mgr Bruchési fait une œuvre admirable que les autorités municipales devraient encourager.

Montréal devrait avoir une morgue proportionnée à ses besoins: le nouveau conseil devrait s'occuper de cette question sans retard.

Assistance publique.—Montréal est fière de posséder dans son sein un grand nombre d'institutions de charité. La Ville devrait aider, pécuniairement ou autrement, les maisons qui s'engageront à recevoir les miséreux qui leur auront été adressés par la Cour des Recorders. Elle a inauguré ce système l'an dernier.

Police.—Ce service devrait recevoir une attention spéciale; il n'y a plus de sécurité pour les citoyens quand le public n'a plus confiance à la police. Je suis

d'opinion, avec le président et les membres actuels de la Commission de la Police, que le nombre des officiers devrait être plus justement proportionné à l'effectif du corps, et que la Ville ne devrait rien négliger pour rendre notre corps de police le meilleur du continent.

Epuration de l'eau.—Le Conseil devrait s'occuper sans délai de la question de la filtration de l'eau. D'autres moyens d'améliorer la qualité de l'eau seraient de mettre la prise d'eau en plein courant et de paver en ciment le fond des réservoirs de manière à en faciliter le nettoyage. On a prétendu qu'il faudrait amener à Montréal l'eau des Laurentides. Je ne crois pas à la nécessité de ces travaux, qui coûteraient des millions à la Ville. Le nouveau conseil devra s'occuper de savoir si oui ou non il est possible d'amener l'eau des Laurentides à Montréal à un prix raisonnable.

L'assurance contre l'incendie.—Nos taux d'assurance sont trop élevés, surtout depuis que le Conseil, se rendant aux suggestions des Assureurs, a perfectionné le système de protection contre le feu. Nous devrions faire de notre service des pompes le plus efficace du continent. Si un trust cherche ensuite à pressurer les citoyens de Montréal, nous prendrons les moyens de nous protéger. A la dernière session de la législature provinciale, nous avons obtenu l'autorisation de proportionner notre taxe sur les compagnies d'assurance au revenu de ces compagnies; c'est un pas dans la bonne voie, l'organisation de nouvelles compagnies se trouvant ainsi facilitée.

L'éclairage.—La constitution d'un monopole de l'éclairage à Montréal a fait monter le prix de la lumière dans des proportions révoltantes. En 1905, la Ville aura la faculté de prendre possession du service du gaz; elle devrait s'en prévaloir si la Compagnie du gaz ne consent à réduire ses taux. Il semble que 75 cents le mille pieds soit un prix raisonnable. Nous payons actuellement $1.20.

Il appartiendra aussi au nouveau conseil de régler la question de la canalisation souterraine des fils électriques. Nous serons toujours en état de protéger les citoyens, si la Ville est maîtresse de la canalisation et peut permettre l'entrée d'une nouvelle compagnie dans ses limites—chose presque impossible avec notre

système actuel de poteaux et de fils aériens.

Parcs et places publiques.—On devrait fournir de la musique gratuitement au public dans certains parcs, comme cela se pratique dans beaucoup d'autres villes. L'amélioration de nos parcs est une nécessité pressante, surtout pour le bien-être de l'ouvrier.

Evaluation de la propriété.—Le rôle d'évaluation devrait être prêt plus tôt, de manière à permettre la perception des taxes en été, alors que l'argent est plus abondant. Une réforme s'impose au bureau des Cotiseurs.

Taxe de l'eau.—La taxe de l'eau est trop élevée. Le Conseil, maintenant que les finances de la Ville sont dans un bon état, devrait s'occuper sans délai de la réduction de cette taxe, qui pèse surtout sur les ouvriers.

La suppression de l'eau est une mesure barbare, qui ne serait pas nécessaire, si on établissait dans tous les quartiers des bureaux pour la perception de la taxe, et si la taxe était payable dès les premiers jours de l'été.

Travaux du port.—Le maire est, par son office, membre de la Commission du Port. J'ai déjà eu l'honneur de siéger dans cette commission; si je suis élu maire, je ferai tout en mon pouvoir pour promouvoir de ce côté les intérêts de la Ville.

Ventes de terrains.—La Ville devrait vendre sans tarder, aux meilleures conditions possibles, ceux de ses terrains dont elle n'a pas besoin pour places publiques, et utiliser le prix de vente à l'exécution d'ouvrages permanents.

La question des tramways.—Il est probable que la question des tramways reviendra devant le Conseil. Je crois que mon passé sur ce point est une garantie pour le public. Je m'opposerai de toutes mes forces à ce que l'on fasse à des compagnies de tramways des concessions disproportionnées aux avantages offerts aux citoyens.

Les fonctions de maire.—J'exercerai avec soin toutes les fonctions dévolues au maire. Je porterai une attention toute particulière aux questions de morale. Je ne manquerai pas une occasion de m'entremettre pour le règlement des difficultés entre patrons et ouvriers, comme je l'ai fait lors de la grève du tramway.

HORMISDAS LAPORTE



